



# **L'AUBERGE ESPAGNOLE DU REVENU UNIVERSEL : COMMENT S'Y RETROUVER ?**

## **1) LE REVENU UNIVERSEL ET SES POSTULATS**

## **2) LES DIFFERENTES PROPOSITIONS DE REVENU UNIVERSEL**

ANNEXE 1. REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET CHOMAGE : UNE SOLUTION  
TOUJOURS VALIDE

ANNEXE 2 . LES PRINCIPES D'UNE BONNE RTT

## 1. LE REVENU UNIVERSEL ET SES POSTULATS

Tous les projets de RU, revenu d'existence (ou autre appellation), partent d'une idée de base ou d'un postulat qu'il faut préalablement interroger : c'est l'idée de la fin du travail.

Les gains de productivité, la robotisation et l'informatisation rendraient le plein emploi caduc et hors d'atteinte. Ils aboutiraient à une hécatombe inévitable d'emplois et à la fin du salariat. Dès lors le droit à l'emploi serait historiquement dépassé : les richesses produites devraient être distribuées sous forme d'un RU déconnecté de l'emploi, seule alternative possible. D'où la formule extraordinaire de B. Stiegler : « la bonne manière de supprimer le chômage, c'est de supprimer l'emploi » !<sup>1</sup>

**Première critique** : ce postulat de base est basé sur un pronostic très fantaisiste, qui autorise les théoriciens de la fin du travail à des affirmations dogmatiques et proches du « n'importe quoi ».

- **A. Negri** affirme qu'il suffirait dans un avenir imminent de « travailler deux heures par jour ...»

Un peu d'humour : deux heures par jour = 500 heures par an (50 semaines de 5 jours). Or en France, en 1996 (chiffres de l'OCDE), il y avait 37 milliards d'heures travaillées et 22,4 millions de salariés. Bref, chaque salarié travaillait, en moyenne, 1 640 heures par an. Si les 37 milliards devaient être assurés par des salariés à 500 heures par an, il en faudrait 73 millions, plus que la population française totale !

A titre de comparaison, s'il y avait eu en 1996 une réduction du temps de travail (RTT) de 1/6 (soit 1 250 heures par an au lieu de 1 640), on aurait pu créer 4,5 millions d'emplois.<sup>2</sup>

Mais, pour nos prophètes, c'est une idée ringarde...

- **André Gorz**<sup>3</sup> affirmait : « l'industrie post-fordiste abolit le travail, abolit le salariat et tend à réduire à 2 % la part de la population active assurant la totalité de la production matérielle ». Pour qu'une telle affirmation puisse avoir un semblant de vérité, il faudrait démontrer que la productivité du travail s'est accélérée considérablement au cours de la période récente. Ce qui est faux. Si on compare la

---

1 B. Stiegler, « *L'emploi est mort, vive le travail* », 2015, édition des mille et une nuits.

2 Je reprends ici les calculs de M. Husson dans sa note *hussonet n° 99* (mai 2016). Sur les modalités nécessaires de la RTT, afin d'obtenir ce résultat, je renvoie à l'annexe : RTT et chômage, une solution toujours valide.

3 Dans son livre « *Richesse du possible, misère du présent* »

période 1960-1973 (avant) et la période 1982-1994 (après, ou période de la phase néo-libérale du capitalisme), on voit que le taux de croissance annuel moyen de la productivité est le suivant en France :

AVANT	APRES
5,3	2,1

C'est ce qu'on appelle le paradoxe de Solow : « les ordinateurs sont partout, sauf dans les statistiques de productivité ». Les faits sont là : les gains de productivité sont moindres aujourd'hui, avec les ordinateurs et les robots, que dans les années 50 et 60, sans eux. Il faudrait aussi, pour valider le pronostic d'A. Gorz, que le volume de travail nécessaire s'amenuise à une vitesse considérable. FAUX LA ENCORE (en termes de taux de croissance annuel moyen).

AVANT	APRES
+ 0,1	- 0,2

On est loin d'une société d'abondance où le TT social serait d'ores et déjà rétréci comme une peau de chagrin, de sorte qu'il serait vain de le réduire encore.

L'OCDE a publié un tableau du volume de travail nécessaire (en milliards d'heures) dans les six principaux pays capitalistes de 1960 à 1996. On peut y voir qu'il a augmenté de 18 % entre 1960 et 1996. Et en Europe, il tend à se stabiliser depuis les années 80. En France <sup>4</sup> il a même augmenté de 2 % entre 1990 et 2014 (passant de 39,4 à 40,2 milliards).

- Il y a un autre aspect dans ce postulat lié à la productivité. **Les robots et l'automatisation / informatisation** impliqueraient une hécatombe d'emplois. Des chiffres circulent dans différents rapports : 47 % des emplois menacés aux USA, 42 % en France, 59 % en Allemagne etc.

L'OCDE vient de doucher les espoirs ou les prévisions des « techno-optimistes » : selon elle, il faut diviser par 5 ces prévisions. Seuls 9 % des emplois présenteraient un risque élevé d'automatisation.

- Enfin, dernier aspect, l'idée court qu'**Internet** va supprimer le salariat classique au profit du **travail indépendant « uberisé »** (dans le cadre d'une offensive plus large

---

4 Je reprends ici les calculs de M. Husson qui ont le mérite d'aller au-delà de 1996.

pour favoriser l'auto-entrepreneuriat). Là encore, il y a gonflette sur l'ampleur du processus. Le salariat reste la forme dominante de l'emploi (90 % environ, soit 10 points de plus qu'en 1970) et ce, même si l'emploi « indépendant » est passé de 9 à 10,3 % de l'emploi total entre 2000 et 2014<sup>5</sup>. Sans compter le fait qu'il n'y a rien d'inévitable : voir la mobilisation actuelle des chauffeurs de VTC (il y en a 22 000 en France qui travaillent via les plate formes, dont 15 000 pour UBER). L'ubérisation n'est en rien un dépassement positif du rapport salarial mais un retour en arrière, vers une forme d'exploitation plus violente, celle des travailleurs à domicile d'avant la naissance des manufactures. La seule attitude correcte serait de refuser l'ubérisation et imposer (contre elle) la continuité du salaire et des droits sociaux pour les soi-disant travailleurs indépendants, qui ne sont que des salariés déguisés et privés des droits du salariat « classique ».

**Deuxième critique : le postulat de la fin du travail est non seulement hasardeux, quant à l'analyse des évolutions récentes, mais il a surtout le défaut de « ringardiser » non seulement l'idée du plein-emploi mais aussi le moyen le plus rationnel d'y parvenir, à savoir la RTT (comme axe stratégique toujours et même plus que jamais valide).** Non seulement la RTT est soumise à l'offensive des libéraux comme Cahuc et Zylberberg<sup>6</sup>. Mais les idéologues de la « fin du travail » y voient une fausse solution, solidaire d'un monde révolu, en clair une croyance archaïque et nostalgique<sup>7</sup>. On l'a vu, les analyses et les pronostics sont plus que contestables. Mais, même si la thèse de « la fin du travail » est contraire à la réalité, admettons la à titre purement hypothétique. Imaginons qu'il faille, par un coup de « baguette magique », un volume de travail diminué de moitié pour assurer la même production de richesses. On peut en déduire deux scénarios.

- 1) On décide que les salariés travaillent autant qu'avant. Alors une moitié d'entre eux sera « dispensée » de travail (et disposera éventuellement d'un RU)
- 2) Mais on peut aussi profiter de la « manne technologique » pour diviser par deux le TT de chacun<sup>8</sup>.

---

5 On peut d'ailleurs remarquer que le RU, dans sa version minimaliste et libérale (voir plus loin), est un excellent moyen pour accompagner et favoriser la diffusion de l'auto-entrepreneuriat.

6 Leur thèse est simple : la RTT ne peut créer aucun emploi et sa défense relève du « négationnisme économique ». Voir, là encore, l'annexe sur la RTT.

7 Pour reprendre l'expression de J. Rifkin, dans son livre de 1995 sur *La fin du travail*, ce serait « faire tourner à l'envers la roue de l'histoire ».

8 Voir le petit calcul fictif dans l'annexe de ce texte sur la RTT.

Même l'OCDE évoque cette possibilité toujours valide dans un rapport de mai 2016 : « Même si le besoin de main d'œuvre est moindre dans un pays particulier, cela peut se traduire par une réduction du nombre d'heures travaillées et pas nécessairement par une baisse du nombre d'emplois ». On peut d'ailleurs remarquer que c'est ce qui s'est passé entre 1890 et 2008<sup>9</sup> en France.

- Productivité en 2008 : une heure de travail produit un volume de biens et services 18 fois plus élevé qu'en 1890.
- Cela n'a pas empêché les emplois d'augmenter de 40 % (de 18,3 à 25,8 millions)

Pourquoi ? Parce que le TT a été divisé à peu près par deux (il est passé de 2 849 heures par an à 1 526). En clair, nous travaillons à mi-temps par rapport au 19<sup>ème</sup> siècle. Et si la durée du travail était restée inchangée depuis 1890, l'emploi (à croissance inchangée) ne serait aujourd'hui que de 12 millions et le chômage serait de 55 % (au lieu de 10%). Ce scénario fictif prouve simplement que les gains de productivité, à long terme, ont eu un double usage :

- L'augmentation du PIB a favorisé l'accroissement du niveau de vie.
- Mais cette progression est inférieure aux gains de productivité. Ce qui veut dire que ces derniers ont été affectés en partie à la RTT, donc à des créations d'emplois qui ont empêché le chômage d'exploser à 55 %. Ce qui, bien sûr, ne s'est pas fait automatiquement ou « amicalement » mais sous la pression des luttes sociales contre le capital et des changements politiques (législation sur le TT). La vraie question, toujours valide, c'est la répartition des gains de productivité – pour les salariés sous forme de RTT et pas seulement d'augmentation du pouvoir d'achat. Toute l'histoire du mouvement ouvrier a été scandée par les combats sur le TT : par quel miracle en serait-il autrement aujourd'hui ?

Rajoutons un dernier argument décisif. La question n'est pas de savoir si la durée du travail baisse (ou baissera) mais comment elle baisse (ou baissera). Chacun peut le constater : depuis les années 80 (la période néo-libérale du capitalisme) la RTT opère en permanence. Mais c'est une **RTT « sauvage »**, qui réduit globalement le TT, au prix de l'exclusion : soit par le chômage de masse, soit par le temps partiel imposé, soit par les mini-jobs sans horaire garanti (soumis aux besoins et aux décisions arbitraires des patrons, comme le contrat

---

9 Voir l'article de M. Husson dans « Pour le droit à l'emploi » Syllepse 2011, p. 71-90.

zéro heures en Angleterre). C'est très exactement le modèle opposé à la RTT pour tous, égalitaire et il aboutit à la fragmentation du salariat. Sans compter le fait que la RTT sauvage touche principalement les femmes. 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, et 30 % d'entre elles sont à TP imposé...

## 2. LES DIFFERENTES PROPOSITIONS DE RU

■ Tout d'abord précisons la différence du RU avec le système actuel de la sécurité sociale, au sens large.

On peut reprendre la classification de H. Sterdyniak<sup>10</sup>.

Le système actuel comprend :

- les prestations universelles (santé, famille)
- les prestations d'assurance sociale (pensions de retraite, allocations de chômage)
- les prestations d'assistance (allocations logement, prestations familiales sous condition de ressource, minima sociaux dont le RSA – ex RMI).

Cette SS « au sens large » additionne la SS au sens strict, issue de la Libération, financée par le « salaire socialisé » (les cotisations sociales, partie intégrante du salaire, financent des prestations sociales universalistes : allocations familiales, chômage, retraites et assurance maladie) et l'aide sociale conditionnelle qui est une sorte de « charité publique » financée par l'impôt (les minima sociaux : le RSA, AAH, minimum vieillesse, allocation logement, bourses, allocation de rentrée scolaire etc.).

Prenons l'exemple des minima sociaux : 4,1 millions de personnes en bénéficient (et même 7,1, si on tient compte des personnes à charge), soit 11 % de la population. Leur somme = 26,7 milliards par an (et même 30,8 si on ajoute le RSA activité).

Le RSA est actuellement de 535 € pour un célibataire entre 25 et 65 ans. On peut le comparer au **seuil de pauvreté**. Si on calcule ce dernier sur la base de 60 % du salaire médian, il est de **1 088 €** (le salaire médian étant de 1 680 €). On le voit, le RSA est à moins de 50 % du seuil de pauvreté, naturellement pour ne pas « désinciter » à la recherche d'emploi ! Il y a en France (chiffres de 2014) **8,8 millions de pauvres** (en dessous du seuil de pauvreté).

On le voit le système actuel est compliqué. Et s'agissant de tout ce qui est en dehors de la

---

10 Dans le n° spécial d'Alternatives économiques, *l'état de l'économie en 2017*, p. 60-63.

SS au sens strict, il s'agit d'aides ciblées et sous conditions. Chaque prestation a son plafond spécifique. Par exemple, le RSA est soumis à un contrôle des ressources, il est versé sur une base familiale et est conditionné à un effort d'insertion. D'où les contrôles permanents et les « trop perçus » à rembourser. D'où aussi le fait que beaucoup de « pauvres » renoncent : par exemple le taux de non-recours au RSA-socle est estimé à 35 %. Sans compter les « angles morts » : les moins de 25 ans n'ont pas droit au RSA.

**A L'INVERSE, le RU est universel (versé à tous sans distinction, par exemple à L. Bettencourt), individuel (on ne tient pas compte de la situation de famille), mensuel (de la naissance à la mort, ou de 18 ans jusqu'à la mort), égal pour tous, inconditionnel (l'État ne doit rien exiger en contrepartie de son versement).**

Remarquons simplement à ce stade qu'on pourrait mettre en place une simplification du système actuel, sans pour autant recourir à la solution du RU<sup>11</sup>. On pourrait garantir à tout adulte de plus de 18 ans, disposant d'un revenu inférieur à un seuil déterminé, une allocation qui remplacerait la dizaine des diverses allocations actuelles. Par exemple, une allocation de 1 000 € par mois pour les 8,5 millions de pauvres (en dessous de 60 % du salaire médian) reviendrait selon ATTAC à une enveloppe annuelle de 102 milliards d'euros. Soit, comme on va le voir, de 4 à 7 fois moins que si un revenu était versé à chacun, du plus pauvre au plus riche sur la base d'une allocation universelle.

■ **Venons en maintenant au détail des projets du RU. C'est un peu « l'auberge espagnole » : il existe de nombreuses variantes qu'il ne faut pas confondre et qui oscillent entre deux types (une variante libérale, voire ultra-libérale et une variante « progressiste », ce qui ne signifie pas que cette dernière soit automatiquement recevable et qu'elle ne partage pas des présupposés communs et faux avec la première).**

## **LA VERSION MINIMALISTE ET LIBERALE**

- Pour ceux qui croient que le RU est une nouveauté, il faut rappeler<sup>12</sup> que le Congrès Américain, en 1968, a repoussé un projet de loi déposé par Nixon et allant dans ce sens. Projet inspiré par les théories ultralibérales de **Milton Friedman** sur « l'impôt négatif ». Ce concept désigne le fait qu'une partie des revenus fiscaux de

11 Voir le petit livre d'ATTAC *Par ici la sortie*, éditions Les liens qui libèrent, 2017, p. 214.

12 Voir le petit livre d'AC, *Données et arguments n° 2*, éditions Syllepse, 1995, p. 161 (article d'A. Gorz).

l'État est redistribuée, sous forme de revenu garanti, aux pauvres mais à un niveau si faible que, pour survivre, les bénéficiaires seront contraints d'accepter des emplois marginaux, irréguliers et faiblement rémunérés. L'idée est simple : ces emplois « bas de gamme » peu attractifs le deviendraient s'ils étaient couplés avec un faible revenu d'existence. On le voit, ce dernier ne sert qu'à subventionner les salariés qui accepteraient des « bad jobs » et du même coup, il subventionne les employeurs en leur fournissant une main d'œuvre au rabais dont le salaire ne serait qu'un revenu d'appoint.

Bref, le rêve capitaliste :

- Le dualisme social et la fragmentation du salariat sont consacrés.
- Et surtout le filet de sécurité minimal doit être inférieur aux prestations sociales déjà existantes, trop « généreuses » et n'incitant pas à accepter les « bad jobs ». Et même il les remplace : car elles sont supprimées, en tout ou partie (sans compter la suppression du salaire minimum).

Même si, par la suite, il y aura des versions moins « hard », la logique libérale de départ entraînera toujours une suppression plus ou moins importante de la protection sociale existante (minima sociaux, allocations familiales, indemnités chômage, retraites, santé publique). Le périmètre peut varier mais il y aura toujours, à des degrés divers, le remplacement de la sécurité sociale, au sens large, par le versement d'un revenu pour solde de tout compte.

- Il faut noter que cette logique libérale de départ a contaminé par la suite les projets qui se voulaient « de gauche » et abandonnaient peu ou prou l'idée d'un filet de sécurité minimal, jugé à juste titre dérisoire.

Un bon exemple : en 2000, **R. Passet** dans son livre « *L'illusion néo-libérale* », proposait le seul projet chiffré du RU à l'époque.

- Pour les plus de 20 ans : 500 € par mois.
- Pour les moins de 20 ans, la moitié.

Le coût total, à l'époque, était environ de 25 % du PIB. Pour le financer, Passet proposait la suppression des allocations de maternité-familiales, de chômage et de vieillesse-survie (dont les retraites). Seules les prestations maladie-santé n'étaient pas touchées. Ce qui correspondait aux 3/4 des sommes à trouver : le reste devait être étalé dans le temps (ce qui donnait dans l'immédiat 300 € au départ et non plus 500...). On le voit : ce recyclage n'est pas acceptable. Supprimer, au profit du



RU, les allocations chômage, les allocations familiales et les retraites correspondait à un énorme transfert au détriment des retraités et des chômeurs : toutes les pensions de retraite et toutes les allocations chômage auraient été abaissées au seuil de pauvreté de l'époque !<sup>13</sup> Prenons un exemple concret : aujourd'hui les pensions de retraite représentent 13 % du PIB. Avec les propositions de Passet, les pensions seraient divisées par 2 (transfert de 100 milliards d'euros).<sup>14</sup>

- On pourrait rajouter un autre exemple de la contamination de la gauche par le libéralisme : **une étude de la Fondation Jean Jaurès**<sup>15</sup> n'hésite pas à s'attaquer non seulement aux aides sociales conditionnelles mais aussi aux prestations sociales universalistes de la Secu au sens strict (allocations familiales, retraites et assurance maladie) afin de financer le RU. En clair, il s'agit d'une énorme contre-révolution qui met fin au salaire « socialisé » et qui répond aux vœux du patronat qui considère les protections sociales comme « une charge indûe »... La protection sociale obligatoire et collective seraient remplacées par un système d'assurances privées et facultatives. No comment !

- Prenons un autre exemple actuel, d'inspiration totalement libérale : **le projet Liber de Marc de Basquiat et Gaspar Koenig**<sup>16</sup>.

Il prévoit 450 € par adulte (soit à peu près le RSA hors forfait logement) et 225 € par enfant. Il ne supprime pas l'allocation adulte handicapé et le minimum vieillesse (sinon leurs bénéficiaires seraient perdants) ni même les allocations logement, qui resteront des ressources réglementées et conditionnelles. Le coût total du RU (baptisé *Liber*) nécessiterait une augmentation de 270 milliards des recettes fiscales<sup>17</sup>. Comment faire ? Réponse : l'IR et la CSG seraient remplacés par une taxe uniforme de 23 % sur l'ensemble des revenus, la « Libertaxe ». En clair, une « réforme fiscale » totalement réactionnaire ou, plutôt, une contre-révolution fiscale mettant fin, au profit des riches, à la progressivité de l'impôt.

Le RU (le Liber) serait distribué soit sous la forme d'une soustraction du montant du

---

13 Ce qui veut dire concrètement que seuls les retraités disposant d'un patrimoine pourraient dépasser le seuil de pauvreté. Ou alors, que la porte serait grande ouverte pour les retraites par capitalisation.

14 Chiffre de 2011. Voir à ce sujet l'article de M. Husson dans « *Pour le droit à l'emploi* », Cahier de l'émancipation, éditions Syllepse, 2011, p. 71-90

15 Voir à ce sujet l'article de S. Treillat dans la revue d'ATTAC *Les Possibles*, automne 2016, note 9, p. 109

16 Liber, *Un revenu de liberté pour tous*, 2015.

17 Calcul de H. Sterdyniak, Alternatives économiques, hors série n° 111, février 2017, p. 62. Ou 340 milliards, selon Attac : *Note sur le revenu d'existence universel*, février 2017.

Liber de la Libertaxe, soit sous la forme d'un impôt négatif (versé aux plus pauvres). Il faut noter que la Libertaxe ne remplace pas seulement l'IR et la CSG mais aussi les cotisations sociales patronales. Elle devrait donc couvrir les dépenses de santé. Outre la « contre-révolution » au profit des patrons (suppression du salaire socialisé), on ne voit pas comment l'enveloppe (de 270 ou 340 milliards) pourrait couvrir à la fois le RU Et les dépenses de santé. Retour prévisible, là encore, au Liber comme allocation « pour solde de tout compte », démantelant la Sécurité Sociale de 1945.

Signalons au passage que NKM (du parti Les Républicains) a repris elle aussi la proposition d'un RU de 450 €, financé par un impôt uniforme de 20 % (bref, c'est une reprise de la « flat tax » à la sauce Thatcher).

### **LA VERSION « PROGRESSISTE », DEFENDUE PAR EXEMPLE PAR B. MYLONDO<sup>18</sup>**

Il ne s'agit plus seulement de gérer la fin inéluctable du travail (idée plus que contestable, on l'a vu). Il ne s'agit plus de contraindre les pauvres et les exclus d'accepter des « bad jobs » : on versera un RU d'un niveau plus élevé qu'un filet de sécurité minimal (par exemple égal ou proche du seuil de pauvreté). Ce qui permettrait à chacun de se libérer de la contrainte du travail salarié (si on le désire) et ce qui améliorerait la capacité de négociation et de résistance des salariés en place : les travaux les plus pénibles et les plus mal payés devraient être mieux rémunérés, puisque chacun pourra les refuser et vivre de son revenu d'existence.

#### **D'où la question n° 1 : combien cela pourrait-il coûter ?**

On peut prendre le chiffrage de Denis Clerc<sup>19</sup>

- Une allocation universelle de **100 €** (soit 1/5 du RSA) coûterait 80 milliards par an (3,5 % du PIB et un peu plus que les recettes de l'IR).
- Une allocation de **500 €** (en gros le RSA) coûterait de 360 à 400 milliards (16 % du PIB)
- Une allocation de **800 €** (inférieure au seuil de pauvreté) coûterait 650 milliards (28 % du PIB ou l'équivalent du coût de la totalité de la protection sociale).

---

<sup>18</sup> *Pour un revenu sans conditions*, édition Utopie, 2012.

<sup>19</sup> Dans la revue éditée par le mensuel AE, *L'économie politique*, n° 71, juillet 2016.

- Une allocation de **1 000 €** (seuil de pauvreté) coûterait encore plus cher (environ 800 milliards et 36 % du PIB).<sup>20</sup>

Par ailleurs, dans une discussion avec Mylondo<sup>21</sup> J. M. Harribey disait « qu'il faudrait entre 500 et 600 milliards pour le revenu d'existence et 500 milliards pour la protection sociale actuelle », si on n'y touche pas.

En clair, c'est énorme ! Et on peut en tirer une première conclusion. L'idée qu'on pourrait obtenir plus facilement un RU que la RTT est naïve (sauf, naturellement, à se limiter à un filet de sécurité minimal). M. Husson<sup>22</sup> affirme même que le RU, sans suppression de la Sécurité sociale au sens large, exigerait une réforme fiscale « qui exproprierait quasiment les plus riches »<sup>23</sup>. **Dans ces conditions le risque est grand, voire inévitable, que l'allocation se réduise plus ou moins à un filet de sécurité, pour solde de tout compte, si on ne veut pas opérer des coupes dans la Sécurité sociale au sens large**<sup>24</sup>. On peut d'ores et déjà en avoir des preuves ou des indices significatifs. La montagne finit par accoucher d'une souris (par exemple un RSA à peine amélioré).

- **Les palinodies de B. Hamon en 2017**, dans sa campagne présidentielle. Au départ, il proposait 600 € pour tous, financés par une ponction supplémentaire fiscale de 400 milliards (ce qui représente l'équivalent du budget de l'État, soit 20 points de PIB) si du moins on renonce à détricoter la Secu au sens large. D'où les rectifications de T. Piketty (qui a été intégré à son équipe de campagne) :
  - B. Hamon n'a jamais dit qu'il verserait 600 € à 50 millions d'adultes.
  - Le nouveau système serait sous condition de ressources et ne viserait que les salaires inférieurs à 2 000 € et, en plus, avec des montants qui ne seraient pas les mêmes pour tous.

En clair, ce n'est plus un revenu universel mais une maigre revalorisation du RSA, il est vrai étendu aux jeunes de 18 à 25 ans. A quoi s'ajoute le recul d'Hamon sur la RTT. Dans Libération (23.01.2017), il affirme : « je ne prétends pas passer de la

20 A titre de comparaison, l'ensemble des minima sociaux en 2013 représentait 23 milliards, soit 1,1 % du PIB.

21 Politis, 13 novembre 2015.

22 Dans Politis n° 1442 du 23 février 2017, p. 23.

23 Dans A E n° 366 (mars 2017), J. Gadrey chiffre à 348 milliards le coût du RU à 500 € pour les plus de 18 ans et 200 € pour les moins de 18 ans. Le taux des prélèvements obligatoires était de 44,7 % du PIB en 2015 (sur un PIB de 2 181 milliards). Il devrait alors passer à au moins 57,1 % du PIB. Les recettes fiscales (tous impôts confondus) étaient de 605 milliards. Elles devraient progresser d'au moins 270 milliards (soit + 45%).

24 Ou alors qu'elle cesse d'être un RU, au sens strict, pour en usurper la définition. Manipulation sémantique que M. Valls avait lui-même mise en œuvre, dans une tribune sur Facebook du 21 septembre 2016 (voir article dans Libération du 24 et 25 septembre 2016) où il prônait lui-même « un revenu universel ». En réalité, sa proposition ne visait qu'à fusionner tous les minima sociaux : le « RU » reste de fait confiné exclusivement aux pauvres.

durée légale de 35 à 32 heures, j'encouragerai des formes de RTT, par des primes au temps partiel... sous la forme de baisse de charges ». No comment !

- On peut aussi sortir de l'auberge espagnole des projets et propositions et s'intéresser aux expérimentations pratiques d'ores et déjà mises en place pour « tester » l'idée du RU : et là on voit que, là aussi, elles s'écartent de manière considérable du concept initial. Nous ne prendrons ici que l'exemple de la **Finlande**, où le gouvernement de centre-droit a mis en place le premier janvier 2017 une expérience qui vise 2 000 personnes de 25 à 58 ans jusqu'à la fin 2018<sup>25</sup> -personnes tirées au sort. Un revenu de 560 € par mois leur sera donné, sans conditions et exonéré d'impôt. Mais quel est le public visé, parmi lequel les 2 000 élus seront tirés au sort : les chômeurs de longue durée qui ont épuisé leurs droits aux allocations de base. Par la suite on envisagerait d'étendre les 560 € à d'autres catégories (jeunes de 18 à 25 ans, personnes disposant d'un très faible revenu) extension qui sera subordonnée au comportement des premiers bénéficiaires. On le voit, avec ou sans extension, le projet n'a rien à voir avec le RU. Il s'agit simplement de remplacer les indemnités chômage de certaines catégories par un revenu sous conditions et donc cumulable avec un salaire en cas de reprise d'emploi. On voit que ce détournement du concept de RU n'a pour but que d'encourager les chômeurs de longue durée à reprendre un travail, même le plus précaire et sous-payé. On est encore dans la logique de M. Friedman.

## **Question n° 2 : on peut s'interroger sur le type de « libération » qu'implique le RU.**

On sait que **A. Gorz** opposait, à juste titre, travail autonome et travail hétéronome (exploité, dominé, aliéné). Mais, dans les « *Adieux au prolétariat* », il renonçait à toute de possibilité d'émancipation dans le cadre du travail hétéronome (dans le sens de l'appropriation sociale et de l'autogestion). Il serait désormais impossible, contrairement au vieux rêve marxiste, « d'autogérer le processus social de production » (par exemple impossible de le faire dans les grandes unités techniques comme les laminoirs et les raffineries). **C'est donc « à côté » du salariat qu'il y a possibilité de libération.** D'où la conversion tardive de Gorz au RU, pour financer cet « à côté »... D'où aussi son affirmation extraordinaire : « le sujet potentiel de l'abolition du travail sera la non-classe de non-travailleurs » ! Dans l'état actuel des choses, ce serait faire des chômeurs (les

---

25 Voir Alternatives Economiques n° 336, mars 2017.

« surnuméraires » comme disait le sociologue R. Castel) et des précaires le sujet social à qui l'on confierait la mission et la responsabilité écrasante de dépasser le salariat. Et ce serait surtout accepter une société dualiste : on abandonnerait à ses maîtres actuels (capitalistes, multinationales et grands groupes) la sphère du travail hétéronome, c'est à dire le noyau dur de la société, et, à côté, on essaierait de faire vivre des alternatives forcément marginales.

Ne serait-il pas préférable de reprendre<sup>26</sup> l'hypothèse de notre vieux barbu (voir la conclusion du livre 3 du capital de **Marx** reproduite ici) ?

En fait, le royaume de la liberté commence seulement là où l'on cesse de travailler par nécessité et opportunité imposée de l'extérieur ; il se situe donc, par nature, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite. De même que l'homme primitif doit lutter contre la nature pour pourvoir à ses besoins, se maintenir en vie et se reproduire, l'homme civilisé est forcé, lui aussi, de le faire et de le faire quels que soient la structure de société et le mode de production. Avec son développement s'étend également le domaine de la nécessité naturelle, parce que les besoins augmentent ; mais en même temps s'élargissent les forces productives pour les satisfaire. En ce domaine, la seule liberté possible est que l'homme social, les producteurs associés, règlent rationnellement leurs échanges avec la nature, qu'ils la contrôlent ensemble au lieu d'être dominés par sa puissance aveugle et qu'ils accomplissent ces échanges en dépensant le minimum de force et dans les conditions les plus dignes, les plus conformes à leur nature humaine. Mais cette activité constituera toujours le royaume de la nécessité. C'est au-delà que commence le développement des forces humaines comme fin en soi, le véritable royaume de la liberté qui ne peut s'épanouir qu'en se fondant sur l'autre royaume, sur l'autre base, celle de la nécessité. La condition essentielle de cet épanouissement est la réduction de la journée de travail.

MARX

*Le Capital*, livre III, chap. 48

En clair, au lieu de la libération « à côté » (vision unilatérale et fausse, utopique au mauvais sens), il nous faut toujours combiner libération dans le travail (avec ses limites, même dans un cadre socialiste) et libération du travail, via la RTT dont l'exigence doit être maintenue en permanence, y compris dans le cadre capitaliste et contre lui.<sup>27</sup> Nous en sommes toujours là. Ou pour le dire simplement : travailler sur les deux aspects c'est renvoyer dos à dos la mythologie stalinienne des héros du travail stakhanoviste et la libération hors travail, laissant intact le noyau dur du capitalisme.

---

26 Même à nouveaux frais : en tenant compte des échecs dévastateurs du passé (le stalinisme essentiellement) qui ont jeté le discrédit sur les objectifs libérateurs.

27 Sans laisser cette mission à un soi disant déterminisme « technologique » qui assurerait à lui seul la fin du travail.

## ANNEXE 1 : RTT ET CHOMAGE, UNE SOLUTION TOUJOURS VALIDE.

A l'opposé de tous les théoriciens de la « fin du travail », nous considérons que la RTT est et demeure un axe stratégique essentiel et demeure prioritaire pour la lutte contre le chômage de masse.

**Le raisonnement passe par la distinction entre la durée annuelle du travail et la durée du travail de plein emploi**<sup>28</sup> qui permet « une petite arithmétique de la RTT ».

- On peut diviser le volume du travail nécessaire à un moment donné par le nombre d'emplois existants : on obtient la durée moyenne effective du TT. En 2004, en France, 40,2 milliards d'heures de travail divisée par 27,7 millions, soit une durée annuelle de **1 452 heures**.

- Mais on peut rapporter le volume de travail à la population active (le total des personnes au travail ou au chômage). Soit 27,7 millions + 3 millions de chômeurs = 30,7 millions. Le volume de travail (40,2) divisé par 30,7 millions donne la durée du travail de plein emploi, soit **1 309 heures** par an (au lieu de 1 452). L'écart relatif entre les deux durées (1 452 et 1 309) est logiquement égal au taux de chômage (9,9%).

Conclusion simple : supprimer le chômage exige une RTT d'environ 10 % ou il faut passer aux 35 heures effectives pour tous – la durée moyenne observée étant de 39 heures.

On peut faire des objections à cette notion de « durée du travail de plein emploi » et aux trois hypothèses qu'elle suppose.

H1 : le volume de travail est donné.

H2 : la population active est donnée.

H3 : la productivité du travail est donnée.

- **Prenons H1.** L'économiste J. Tirole (prix Nobel d'économie) considère qu'il serait « malthusien » de considérer le volume de travail comme donné et même il accuse les partisans de la RTT de supposer la fixité de l'emploi, comme le Front national. On sait que ce dernier raisonne à emploi fixe : si vous chassez un million d'immigrés qui ont un emploi,

<sup>28</sup> Nous reprenons l'essentiel des analyses à M. Husson, dans ses notes *hussonet* n° 98 et 99 (mai 2016), sur son site <hussonet.free.fr>.

cela fera un million de chômeurs « nationaux » en moins (ou : on ne crée pas d'emplois, on remplace un emploi par un autre). Or la RTT ne confond pas la « fixité » de l'emploi et la « fixité » du nombre d'heures travaillées. C'est (à un instant  $x$ ) le volume de travail qui est donné et le chômage qui dépend de la manière dont il est partagé.

**Petit exemple fictif :** imaginons une société composée de 100 actifs. 60 d'entre eux travaillent 40 heures, 20 autres 20 heures et les 20 derniers sont au chômage. Le nombre total d'heures travaillées est de 2 800 et la durée moyenne du travail est de 35 heures.

Si on répartit les 2 800 heures entre les 100 personnes, alors la durée moyenne est de 28 heures. Les temps pleins pourraient passer de 40 heures à 28 heures, les temps partiels de 20 heures à 28 heures, et le chômage aurait disparu.

Ce genre de calcul est-il débile ? Non car, en pratique, le volume de travail supposé donné correspond à la réalité concrète. Dans celle-ci, le volume de travail ne bouge pas beaucoup. De 1990 à 2014, il est passé de 39,4 à 40,2 milliards : + 2 % seulement en 24 ans ! En clair, il tend à rester à peu près constant.<sup>29</sup>

- **Prenons H2.** La population active ne serait pas inerte ou donnée à cause de « l'effet de flexion » qui la fait augmenter. En clair, ceux qui avaient renoncé à trouver un emploi vont essayer à nouveau d'en trouver un (si la loi oblige à la RTT et à la création d'emplois). C'est absolument vrai, mais il s'agit d'un effet limité : il réduit l'impact de la RTT à court terme, mais cela s'estompe à moyen terme.

- **Prenons H3.** On peut admettre que la productivité est donnée. Mais si la RTT se fait sans diminution du salaire, elle entraînera une hausse du coût du travail et donc une perte de compétitivité, laquelle aura finalement un impact négatif sur l'emploi (premier argument des libéraux). Sauf à compenser la hausse du coût du travail par des gains de productivité<sup>30</sup>, mais alors on réduira aussi l'effet sur l'emploi (2<sup>ème</sup> argument ou 2<sup>ème</sup> objection). Ces deux objections sont au cœur du problème. Mais elles ne relèvent pas de « l'économie pure », ce sont des questions politiques.

**L'objection n° 1** (l'argument de la compétitivité : coût du travail plus élevé → prix plus élevés des marchandises produites → perte de parts de marché) oublie le coût du capital. Il est vrai que 10 % d'emplois créés, sans diminution des salaires, équivalent à 10 % de masse salariale en plus. Mais ce n'est pas forcément insoutenable en termes de compétitivité. Les prix ne dépendent pas seulement des salaires mais aussi de la part des actionnaires : on peut compenser l'augmentation des salaires par la baisse des dividendes, sans rien changer à la compétitivité-prix. Ce qui d'ailleurs ne ferait que corriger l'évolution de la part des salaires dans le PIB de 1960 à 2010. Jusqu'au milieu des années 70 elle était de 72 % (et a même monté à 75 % en 1982). De 1982 à 1989, elle a subi un recul spectaculaire de 9 points : de 75 à 66 % (et même 63 % en 2009). Depuis la crise de 2008, elle reste à un niveau inférieur aux « 30 glorieuses » : environ 67 % contre 72 %. Naturellement, la part du profit a connu un envol corrélatif spectaculaire. Conclusion simple : incrustation du chômage, insuffisance de la RTT, baisse de la part salariale et hausse de la part des profits dans le PIB font système. Montée du chômage et montée des dividendes sont les deux faces de la même médaille néo-libérale.

Il est vrai que les profits peuvent aussi servir à l'investissement. C'est le credo libéral, bien

---

29 Pourquoi ? Grosso-modo, le PIB et la productivité horaire (= PIB / nombre d'heures travaillées) augmentent au même taux et, du coup, le volume de travail tend à rester constant.

30 Dus à l'intensification du travail. On le verra dans l'annexe 2, c'est très exactement ce qui s'est produit après la loi Aubry 2 (la productivité a augmenté de 5,1%).

formulé par le théorème d' H. Schmidt : « les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain », lequel théorème a fait long feu. Pendant les « 30 glorieuses » profits et investissements évoluaient en phase. Mais à partir des années 80, la part du profit s'est redressée fortement (de 25 à 34 % de la valeur ajoutée), tandis que la part des salaires baissait de 9 points. Ce qui n'a pas empêché le niveau d'investissement de rester fortement dégradé : la hausse des profits a surtout servi à la hausse des dividendes, elle a été captée par les actionnaires au détriment de l'investissement.

Conclusion simple, là encore : l'augmentation de la part salariale, via la RTT, ne dégraderait pas la capacité d'investissement, à condition de faire baisser la part du profit captée par les actionnaires.

**L'objection n° 2** est vraie. Si on compense la RTT par une intensification du travail, l'effet sur l'emploi sera réduit d'autant. Mais il y a une parade simple et correcte : la RTT doit se faire avec « embauches compensatoires » (10 % de TT en moins = 10 % d'emplois en plus) et ce sous contrôle salarial.

Conclusion générale : Toute proposition visant à faire reculer le chômage sans toucher à la répartition des revenus entre capital et travail est un leurre. Et ce alors que la progression des dividendes interrompue en 2010, au plus fort de la crise, a repris de plus belle.

Sans compter le fait que la création d'emplois par RTT « s'autofinancera » en partie. Le chômage n'est pas gratuit (allocations chômage, effets indirects en matière de santé,...). Il serait possible de réduire les cotisations chômage à mesure que les emplois créés réduisent les sommes consacrées à l'indemnisation. Evidemment, seulement si les salariés l'acceptent à partir de leurs critères (réalité des créations de postes, leur caractère décent, etc.).

## **ANNEXE 2 : LES PRINCIPES D'UNE BONNE RTT, A PARTIR DU BILAN DES LOIS AUBRY SUR LES 35 HEURES .**

Tout d'abord il convient de critiquer les auteurs qui passent à l'offensive contre toute idée de RTT, tels Cahuc et Zylberberg dans leur pamphlet sur « le négationnisme économique » affirmant que la RTT ne peut créer aucun emploi. Sous le gouvernement Jospin, il y a eu 2 millions de création nette d'emplois (c'est la seule période qui a vu une création massive entre 1975 et 2015)<sup>31</sup>. Certes, cela est dû en grande partie à un contexte économique international porteur. Mais les estimations les plus raisonnables chiffrent les créations d'emploi dues aux 35 heures entre 350 000 et 500 000.

Cet effet non nul a été très réduit à cause **des limites de la loi Aubry qui ont vidé de leur contenu les 35 heures** . Au final, la réduction effective du TT n'a été que de 2 heures en moyenne au lieu de 4 et depuis, la durée moyenne des temps pleins a presque retrouvé son niveau d'avant les 35 heures. Pourquoi ?

- Les modalités adoptées ont dégradé les conditions d'existence de larges couches du salariat (annualisation du TT, flexibilisation des horaires...)
- Surtout, point crucial, les allègements de cotisations sociales n'ont été assorties d'aucune condition d'embauches compensatoires et obligatoires. La loi Robien, votée auparavant par la droite disait : 10 % de RTT = 10 % d'embauches supplémentaires. La loi Aubry 1 n'en imposait plus que 6 % et la loi Aubry 2 rien du

31 Du deuxième trimestre 1999 au deuxième trimestre 2011, le taux de chômage est passé de 9,8 % à 7,3 % (-2,5 points en deux ans, résultat inégalé depuis les années 70).



- tout (0%).
- Par ailleurs, la diminution (réduite) des heures travaillées a pu être compensée par l'intensification du travail et donc l'augmentation de la productivité (elle a augmenté de 5,1%)
  - Sans compter la non-extension aux petites entreprises, à la fonction publique (en particulier hospitalière) et la non-limitation du recours aux heures supplémentaires. Sarkozy, revenu au pouvoir, faute de pouvoir en finir avec les 35 heures, s'est engouffré dans la brèche. Sous prétexte « de travailler plus pour gagner plus », il a défiscalisé et exonéré de cotisations sociales les heures supplémentaires, permettant de contourner allègrement la durée légale de 35 heures.
  - Il reste que la RTT ne s'est pas accompagnée d'une diminution des salaires. La masse salariale a quand même augmenté. Mais les contreparties (gel des salaires et allègement des cotisations) ont contribué à ce que le passage aux 35 heures se soit fait à part inchangée des salaires dans le PIB. Les hurlements du MEDEF sur l'augmentation du coût salarial ont payé. Et le potentiel en emploi des 35 heures s'est considérablement réduit.

**Conclusion : les principes d'une bonne RTT (celle que nous défendons).**

- Maintien du salaire : la RTT n'est pas un partage du travail à masse salariale inchangée.
- « Embauches compensatoires » proportionnelles pour éviter toute intensification du travail (10 % de baisse du TT = 10 % d'emplois en plus).
- C'est une occasion pour réduire le TT partiel imposé.
- Il n'y a pas de RTT sans contrôle des salariés sur sa mise en œuvre. Non seulement sur la réalité des créations d'emplois mais aussi sur les modalités concrètes de la RTT : réduction quotidienne, hebdomadaire (par exemple la semaine de 32 heures sur 4 jours), annuelle (journées RTT) ou pluriannuelle (année sabbatique). Elaborer un plan d'embauches, ce n'est pas nécessairement reconduire la structure initiale des postes de travail. La négociation doit imposer la prise en compte des besoins des salariés, de la pénibilité du travail et de la nécessité de résorber les emplois précaires. Bref le contrôle ouvrier et salarial à la base, dans le cadre d'une loi nationale contraignante.